



Paris, le 28 décembre 2008 - N°396/D130

Projet d'avis général sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013

Présentation

Bilan du Moyen Terme précédent

La période 2004-2008 a été marquée par des investissements lourds de l'appareil statistique public. On peut citer notamment la rénovation du recensement de la population, la réorganisation du système des enquêtes annuelles d'entreprises, l'exploitation plus systématique des sources administratives. On a assisté par ailleurs à un redéploiement des demandes adressées à la statistique publique avec, en particulier, une croissance des besoins d'information au niveau local qui accompagne le mouvement de décentralisation et le transfert de compétences aux collectivités territoriales. Sur un autre plan, l'accélération de la construction statistique européenne détermine de plus en plus fortement la production de la statistique publique.

Globalement, au regard des lignes directrices fixées pour le moyen terme 2004-2008, le Cnis constate les progrès réalisés par la statistique publique sur cette période notamment pour décrire le marché du travail, les inégalités, ou améliorer l'observation des prix. Les progrès accomplis pour un accès gratuit aux données statistiques sur internet comme pour faciliter l'utilisation par les chercheurs des données détaillées sont appréciés. La bonne tenue des débats au sein des formations thématiques du Cnis sur les programmes élaborés par les producteurs et la qualité des travaux des différents groupes qui ont travaillé sous sa responsabilité doivent également être soulignés.

Cependant ce bilan met également en évidence trois types de difficultés : d'abord la contradiction entre la nécessaire continuité de l'appareil statistique et l'émergence de nouveaux besoins d'information générés par les transformations de la société ; ensuite la recherche d'un équilibre satisfaisant entre la satisfaction des besoins exprimés et l'allègement de la charge pesant sur les répondants ; enfin et sans doute le plus lourd pour l'avenir, l'écart qui se creuse entre la perception subjective des phénomènes économiques et sociaux par l'opinion publique et la mesure objective publiée par la statistique publique comme l'a révélé notamment le débat autour de la hausse des prix. Pour contribuer à combler cet écart, le Conseil demandera à la Commission Nationale du Débat Public d'organiser un débat afin de préciser quelles sont les attentes de la société civile vis à vis du système statistique public.

Le programme à moyen terme 2009-2013 devra s'appuyer sur les progrès réalisés, tout en tentant de surmonter ces difficultés.

Ce programme s'inscrit dans un contexte juridique nouveau

La loi de modernisation de l'économie a créé un contexte nouveau, favorable à une organisation plus rationnelle de la statistique publique. Outre la définition de la statistique publique elle-même et du service statistique public, la loi répartit désormais clairement trois rôles et les acteurs qui en ont la charge :

- le Cnis est conforté dans sa mission de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique ;
- le service statistique public à la responsabilité de la définition et de l'exécution du programme statistique, en fonction des moyens dont il dispose ;
- l'Autorité de la statistique publique s'assure que la mise en œuvre de ce programme est bien cohérent avec les souhaits exprimés par les utilisateurs et conforme aux principes de déontologie exprimés dans le code de bonnes pratiques.

Des projets sont en cours

Plusieurs travaux lancés au cours du moyen terme 2004-2008 auront des effets structurants sur le moyen terme à venir. La mise en œuvre des recommandations du rapport du Cnis « inégalités sociales et conditions de vie » devrait permettre de **mieux rendre compte de la diversité de la situation des groupes sociaux ainsi que des personnes et de leurs parcours**.

Le rapport « emploi, chômage, précarité » a proposé de **nouveaux indicateurs pour mieux cerner le halo du chômage**. Dans le domaine des entreprises, le rapport sur les groupes d'entreprises a permis de dégager **les axes de progrès pour mieux rendre compte des mutations de l'appareil productif**.

De la même façon, les recommandations du rapport sur **les dépenses territoriales de l'État** et celui sur **les statistiques dans les DOM et les COM** constituent des feuilles de route qui mobiliseront les capacités de production du système statistique public. Le Cnis suivra avec attention les avancées dans ces domaines.

Les travaux de préparation du moyen terme

Au-delà de ces premières orientations qui découlent des travaux du précédent moyen terme, le Cnis a consacré l'année 2008 à l'élaboration du programme 2009-2013 pour définir avec les utilisateurs les besoins en matière d'information statistique et identifier tant les progrès attendus que les éventuelles lacunes à combler.

Dans cette optique, quatre rencontres ont été organisées en 2008 :

- Deux ont été consacrées aux besoins des acteurs locaux : l'une en janvier¹ avec pour thème « connaître pour agir : quelles statistiques pour piloter les politiques de solidarité ? », l'autre en septembre axée sur les territoires dans le contexte de la globalisation et des modifications des modes de vie.
- Une en mars, sur les perspectives à moyen terme pour les statistiques monétaires et financières.
- Enfin une dernière rencontre en octobre, sur la question du développement durable dans le prolongement du Grenelle de l'environnement.

Les formations de printemps ont permis de confronter, thème par thème, la demande des utilisateurs aux premières ébauches de programmes transmises par les services producteurs de la statistique.

Des réunions transversales sur le social et les entreprises, programmées en novembre 2008 ont constitué un moment d'ajustement des programmes de travail, en fonction des demandes exprimées lors des formations et des rencontres.

¹ le 19 janvier 2008 avec le concours de l'Association des Départements de France et le Conseil Général de Loire-Atlantique

Des priorités

Le recueil des besoins a révélé une demande croissante d'informations de la part des utilisateurs. Cette demande, pour être satisfaite, nécessite des investissements importants de la part du service statistique public. Celui-ci ne pourra répondre à la totalité de ces nouvelles demandes tout en maintenant l'ensemble du système d'information existant, d'autant qu'une partie toujours croissante du programme de travail des services producteurs est contrainte par les demandes européennes. Les services producteurs se doivent donc de participer activement à l'élaboration du programme statistique européen bien en amont des décisions prises. Les demandes exprimées par les utilisateurs nationaux pourraient ainsi être mieux prises en compte dans les projets européens et une meilleure synergie entre demande nationale et européenne pourrait être créée.

Par ailleurs, le Cnis est conscient qu'il ne peut se dispenser d'établir des priorités dans les demandes qui lui sont soumises. C'est pourquoi l'avis tel qu'il est proposé essaie de proposer un ensemble cohérent de demandes à la statistique publique.

Les grandes lignes du programme proposé

Dans le domaine social, le recensement de la population constitue toujours une information de cadrage et de référence indispensable. Le moyen terme bénéficiera des premières diffusions statistiques du recensement rénové, avec des informations toujours d'actualités.

Les utilisateurs souhaitent améliorer encore la connaissance des inégalités et de la diversité des situations vis à vis de l'emploi, des revenus et du niveau de vie, mais aussi du logement et de l'éducation. Les recommandations en cours de mise en œuvre des groupes Freyssinet et de Foucauld seront suivies avec attention par le Cnis ainsi que celles faisant suite au rapport Quinet sur la mesure du pouvoir d'achat.

Le bilan du moyen terme précédent a pointé le manque d'informations sur les situations de mauvais logement. Il en est de même pour les associations et leur production. Sur ces deux points, le Cnis souhaite que les lacunes soient comblées lors de ce moyen terme.

Par ailleurs la formation tout au long de la vie et l'évaluation des compétences comme l'incidence des conditions de travail sur la santé des individus sont des enjeux pour lesquels la statistique devra produire les informations nécessaires.

Pour les statistiques d'entreprises, la période 2009-2013 sera marquée par la réalisation de la refonte des statistiques annuelles d'entreprises. Le Cnis soutient les perspectives tracées par la deuxième phase du projet Resane qui s'appuie sur les recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes ». Cette refonte des enquêtes structurelles fournira une meilleure cohérence d'ensemble des données structurelles prenant mieux en compte l'évolution du système productif dans son ensemble.

Les réflexions sur le moyen terme ont mis en évidence le besoin de mieux appréhender la globalisation de l'économie en conciliant une vision horizontale intersectorielle avec une appréhension concrète des réalités spécifiques à chaque activité, souvent sous la contrainte de l'harmonisation européenne. Le Conseil prend acte que le service statistique public doit établir des priorités dans les demandes qui lui sont adressées, il marque un intérêt particulier pour la réalisation dans les 5 ans à venir des enquêtes ponctuelles sur l'organisation des activités productives et les technologies de l'information et de la communication, l'innovation et l'économie de l'immatériel.

Dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, il souhaite par ailleurs que le SSP précise les contours des éco activités.

Enfin, la définition par un groupe de travail du Cnis présidé par Michel Didier des catégories de taille d'entreprises permettra la publication de résultats distinguant notamment les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire.

Après la deuxième vague de décentralisation, l'appareil statistique doit évoluer pour développer encore les statistiques régionales et locales que ce soit dans le domaine social ou les entreprises. Les collectivités locales expriment aujourd'hui des besoins précis pour piloter les politiques publiques dont elles ont la charge.

Malgré les progrès importants pour mettre à disposition des utilisateurs une information localisée, la demande est encore loin d'être satisfaite. Les deux Rencontres moyen terme du Cnis organisées sur ce thème ont mis en évidence les progrès attendus par les acteurs locaux pour agir sur les inégalités sociales le chômage et la précarité de l'emploi, anticiper les problèmes posés au niveau des territoires par le vieillissement des populations, pour comprendre les nouvelles formes de mobilité et les questions du logement, mais aussi pour mesurer l'impact de la mondialisation sur les activités au niveau local.

Au-delà de la nécessité de disposer encore plus d'informations localisées, c'est la question de la cohérence des données qui se pose. La multiplicité des acteurs locaux et des sources d'informations utilisées impose de disposer d'outils partagés par tous - nomenclatures, concepts, méthodes ou indicateurs- pour garantir la cohérence de l'information et faciliter ainsi les comparaisons. Pour aller dans ce sens un groupe du Cnis travaille à la définition d'indicateurs sociaux départementaux cohérents avec les différents acteurs en charge des politiques de solidarité, un autre réfléchit à la façon de prendre en compte les nouvelles tendances de localisation avant l'actualisation des zonages d'études. Plus généralement le Cnis souhaite que le service statistique public s'oriente vers un géo-référencement des informations afin de permettre aux utilisateurs d'utiliser ces informations dans les zonages qui leur sont imposés par les thèmes sur lesquels ils travaillent et de les relier les unes avec les autres.

Développement Durable

Avec les impulsions données au niveau international aux besoins de régulation et à la lutte contre l'effet de serre, avec les engagements du Grenelle de l'environnement comme avec les nombreuses initiatives lancées au niveau local, le souci du développement durable se renforce et va de pair avec un besoin d'informations grandissant. Sur le moyen terme le Cnis estime très important d'enrichir l'information disponible sur ce thème.

Ceci passe par l'étude d'agrégats destinés à compléter une approche de la croissance par le PIB et par des essais de chiffrage qui doivent se faire parallèlement à la mise à disposition régulière d'indicateurs articulés avec la stratégie nationale de développement durable permettant de situer les évolutions en cours.

L'importance pour l'activité économique des enjeux environnementaux doit également être mieux appréhendée par une meilleure connaissance des activités qui en bénéficient, par la production et la diffusion annuelle d'une information sur les flux de matières et la productivité des ressources, ou encore par l'approche au travers d'une enquête thématique des impacts en termes d'opportunité et de coûts.

Parallèlement il convient de veiller à ce que les instruments décrivant les modes de vie soient bien articulés notamment pour permettre d'analyser les problématiques d'exposition aux hausses des prix énergétiques et pour mieux appréhender les questions d'exclusion sociale, de pauvreté ou de bien-être. Dans ce but, des techniques innovantes devront être envisagées.

Les méthodes et le respect du code de bonnes pratiques

Pour répondre de façon pertinente aux demandes qui lui sont faites le Cnis encourage le service statistique public à poursuivre l'effort engagé lors du précédent moyen terme pour utiliser les sources administratives à des fins statistiques. L'utilisation des systèmes de gestion administrative permet à la fois de réduire la charge de collecte et de répondre à la demande croissante d'informations localisées.

Il soutient également les travaux méthodologiques entrepris pour coupler les données administratives et les enquêtes afin de suivre les parcours individuels dont l'analyse permet de mieux rendre compte de la diversité des situations en matière économique et sociale. Il rappelle toutefois que ces méthodes sophistiquées doivent être utilisées dans le respect du code de bonnes pratiques et notamment des règles de protection de la vie privée.

Le Cnis a noté également la sollicitation croissante des services statistiques ministériels pour construire des dispositifs d'observation et de suivi des politiques publiques. Il insiste sur la nécessité

de respecter l'indépendance professionnelle du statisticien pour mener une évaluation de qualité et rappelle que les résultats produits par le service statistique public doivent être largement publiés. Le débat doit se poursuivre au cours de moyen terme pour dégager les bonnes pratiques dans la participation des services ministériels aux dispositifs d'évaluation.

Perception, prospective et communication

Le bilan du moyen terme précédent comme les débats au sein du Cnis au cours de la période récente ont mis en évidence les difficultés rencontrées par l'opinion publique face à la sophistication des méthodes utilisées et la complexité des indicateurs diffusés. L'appareil statistique et le Cnis devront faire œuvre de pédagogie :

- Le service statistique public d'une part en explicitant le rôle des indicateurs produits et en clarifiant l'information mise à disposition. La diffusion des indicateurs doit être accompagnée des explicitations nécessaires (rôle des indicateurs, ordre de grandeur des aléas, métadonnées et glossaires, clarification des publications...). Les efforts devront porter en priorité sur les indicateurs d'emploi de chômage et de précarité comme l'a recommandé le rapport de Foucauld et sur la mesure du pouvoir d'achat dans le prolongement du rapport Quinet.

Ce moyen terme sera marqué par la diffusion pour la première fois des résultats du recensement selon la nouvelle méthode. Une attention toute particulière doit être apportée à l'accompagnement des utilisateurs pour faciliter l'utilisation très attendue de ces résultats. Le Cnis demande qu'un groupe permanent permette de débattre de cette question et d'orienter la diffusion des résultats pertinents aux différentes catégories d'utilisateurs durant les premières années d'apprentissage et d'appropriation des résultats. Il souhaite également que soit mise en place une formation à destination des cadres territoriaux.

- Le Cnis veillera d'autre part à faciliter la capacité d'anticipation par le service statistique public des questions qui lui sont posées et à initier une prospective des besoins d'information statistique. Pour cela, il devra adapter son fonctionnement à un dialogue rénové avec les usagers, faire davantage émerger leurs questions nouvelles et leur servir de relai. Des journées consacrées à des thèmes de réflexion, voire l'organisation de séminaires seront envisagées régulièrement, en-dehors de la procédure de moyen terme. Le Cnis pourra ainsi jouer son rôle de veille encore mieux que par le passé. Une reconfiguration des formations sera par ailleurs mise en place. Celles-ci seront structurées plus en fonction des thèmes du débat économique et social, moins comme le reflet de l'organisation de l'offre de la statistique publique. Le Cnis facilitera ainsi davantage l'expression de la demande des utilisateurs et leur dialogue avec les producteurs. Il s'attachera pour finir à une meilleure qualité de la communication sur ses travaux tant il est vrai que les meilleures statistiques sont inutiles si elles ne sont pas comprises ni utilisées dans le débat social. Pour aller dans ce sens, le Secrétariat du Cnis publiera les rapports des groupes de travail du Cnis dans une collection spécifique afin d'élargir leur diffusion vers le grand public.

Avis transversal

1. A la suite de la remise du rapport du directeur général de l'Insee et du vice-président du bureau du Cnis portant sur **le projet de création d'un pôle statistique à Metz**, le Cnis affirme son attachement à une statistique publique forte et indépendante, garante de la qualité du débat démocratique. Considérant que la période actuelle n'est pas opportune pour engager une telle opération, il sera particulièrement vigilant à ce que la réalisation d'un tel projet n'affaiblisse pas les moyens de la statistique publique. Il pense notamment aux risques de perte de compétences susceptible d'être entraînée par l'opération et à l'affectation de crédits prélevés sur les moyens dont la statistique a impérativement besoin. Il appelle l'attention des pouvoirs publics sur l'importance des conditions qui doivent être remplies pour qu'une telle opération puisse réussir.

2. Le Conseil a pris note des avancées permises par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Elle inscrit dans la loi **l'indépendance professionnelle du statisticien** selon les évolutions souhaitées de longue date par le Cnis. Elle crée une structure ternaire pour la gouvernance de la statistique publique, articulée autour de l'Autorité de la statistique publique, du service statistique public et du Cnis. La création de l'Autorité de la statistique publique renforcera l'attention qui doit être portée au respect des principes figurant dans le code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Le Cnis veillera à travailler de concert avec l'Autorité statistique pour exercer pleinement son rôle, conforté par la loi, de promotion de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique.

3. Le Conseil prend note qu'une bonne partie du programme statistique est conditionnée par les demandes européennes. Pour que celles-ci permettent de servir au mieux à la fois les besoins statistiques nationaux et les comparaisons européennes à partir d'indicateurs harmonisés, **le Cnis demande que le service statistique public participe activement à l'élaboration du programme statistique européen bien en amont des décisions** prises afin de faire valoir les demandes exprimées par les utilisateurs au niveau national. Il tient à être informé dès la genèse des projets européens, avant même que l'enquête ne soit présentée pour opportunité devant les formations du Cnis.

4. Le Conseil a enregistré lors des Rencontres organisées pour préparer le moyen terme 2009-2013 l'importance des nouveaux besoins d'informations statistiques générés par les transformations de la société. Il est conscient que le Service Statistique Public (SSP) ne pourra, avec ses ressources, satisfaire à la fois la totalité de ces nouvelles demandes et continuer à maintenir l'ensemble du système d'information existant. **Il s'engage à proposer des priorités dans les demandes adressées au SSP et souhaite à l'inverse que celui-ci lui présente les activités qu'il envisage de supprimer ou de simplifier.**

5. Le Conseil encourage l'effort engagé lors du précédent moyen terme pour **utiliser les sources administratives à des fins statistiques** et se félicite que l'accès à ces fichiers par le SSP soit maintenant inscrit dans la loi. L'utilisation des systèmes de gestion administrative permet à la fois de réduire la charge de collecte et de répondre à la demande croissante d'informations localisées.

Le Conseil soutient par ailleurs les travaux méthodologiques entrepris pour coupler les données administratives et les données d'enquêtes afin **de suivre les parcours individuels** qui permettent de mieux rendre compte de la diversité des situations en matière économique et sociale. **Il veillera à ce que ces travaux soient menés dans le respect du code de bonnes pratiques et notamment des règles de confidentialité des données.**

6. Le Conseil soutient le développement de la **collecte par internet** des enquêtes de recensement comme des enquêtes statistiques auprès des entreprises et des ménages qui améliorera la qualité des données recueillies et réduira la charge de collecte et de traitement.

7. Le Conseil enregistre avec satisfaction les progrès décisifs apportés au cours du précédent moyen terme par **la diffusion** généralisée et gratuite via internet d'une part croissante de la production statistique. Il presse tous les services producteurs de parachever ce mouvement.

Il remarque toutefois que des progrès restent nécessaires dans la documentation des données mises en ligne (champ, nomenclatures utilisées, méthodologie, précautions d'emploi).

Le Cnis note également que le SSP produit des indicateurs selon des méthodes de plus en plus complexes et difficiles à comprendre par les usagers. Il demande que **la diffusion de ces indicateurs soit accompagnée des explicitations nécessaires** (rôle des indicateurs, ordre de grandeur des aléas, métadonnées et glossaires, clarification des publications...). Il demande que ces efforts portent en priorité sur les chiffres du chômage et du pouvoir d'achat selon les recommandations des rapports Foucauld et Quinet.

Enfin il souhaite qu'une attention toute particulière soit apportée à **l'accompagnement des utilisateurs lors de la diffusion des résultats du recensement** selon la nouvelle méthode.

8. Le Conseil se félicite de la modification par la loi « Archives » de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Il souhaite que le service statistique public saisisse cette opportunité pour **faciliter l'accès des chercheurs aux données plus détaillées** dont ils ont besoin. Il suivra à cet effet avec attention la mise en œuvre par l'Insee d'une expérience pilote de **centre d'accès sécurisé**. Il souhaite être informé du résultat de cette expérience et des conditions de sa généralisation.
9. Suite aux rapports Langlais et Morange sur le secteur associatif, le Conseil demande au SSP d'améliorer la connaissance des associations y compris les associations de bénévoles, pour permettre une analyse étayée de l'évolution du tissu associatif.
10. Le Conseil soutient les progrès réalisés par la Banque de France au cours du précédent moyen terme pour publier des statistiques sur les dépôts et les crédits bancaires par département. Il souhaite que soient explorées les possibilités d'apprécier au niveau local les conditions d'accès au crédit et notamment de tarification pour mieux apprécier **le financement des PME, l'exclusion bancaire et le surendettement**.

Statistiques sociales

1. Le Conseil se félicite de la collecte du **premier cycle quinquennal d'enquêtes de recensement de la population (CNERP)**, grâce à l'implication très active des communes et de l'Insee. Il souhaite la consolidation sur la période 2009-2013 du dispositif mis en place en tenant compte des recommandations de la Commission nationale d'évaluation du recensement notamment sur la modernisation de la collecte des questionnaires. Il encourage les efforts entrepris pour améliorer la qualité du contenu du répertoire d'immeubles localisés afin d'accroître la précision des estimations de population.

Le Cnis réaffirme par ailleurs l'importance des enquêtes associées au recensement et suivra la réalisation de **l'enquête sur l'histoire familiale en collaboration avec l'Ined** prévue en 2011 et son évaluation par la CNERP.

En matière de diffusion, le Conseil a pris note du plan en quatre temps des résultats du recensement : populations légales en date de 2006, descriptions statistiques au niveau communal puis infra communal au niveau de l'IRIS, enfin les résultats « à façon ». Il se félicite que cette diffusion se fasse essentiellement par internet. Pour accompagner cette mise à disposition d'information selon une nouvelle méthode, le Conseil demande **qu'un groupe permanent du Cnis soit constitué pour informer, débattre et orienter la diffusion des résultats** pertinents aux différentes catégories d'utilisateurs du recensement durant les

premières années d'apprentissage et d'appropriation des résultats. Il suivra par ailleurs avec attention **la mise à disposition des données détaillées aux chercheurs.**

2. Les recommandations des groupes de travail du Cnis « **inégalités et niveau de vie** », **emploi, chômage, précarité** » et le rapport sur **la mesure du pouvoir d'achat** contribuent largement au programme à moyen terme 2009-2013 pour les statistiques sociales. Le Cnis suivra avec attention leur mise en œuvre qui permettra de mieux rendre compte de la diversité des personnes et des groupes dans la société française. Le Conseil demande qu'un bilan annuel de suivi de ces recommandations soit présenté dans les formations *ad hoc* du Cnis.

Le Conseil constate avec satisfaction qu'un nombre important des recommandations du rapport « inégalités et niveaux de vie » ont été suivies, qu'il s'agisse de travaux d'infrastructure statistique ou de mise à disposition d'indicateurs nationaux. Le Conseil sera attentif à ce que ces derniers soient déclinés au niveau local.

Il recommande qu'une discussion ait lieu au Cnis afin de préciser si nécessaire les indicateurs ayant posé des problèmes de mise en œuvre.

3. Le Conseil encourage **l'utilisation croissante des sources administratives** à des fins statistiques qui permet de réduire la charge de collecte pour les ménages et les entreprises et de disposer d'une information localisée. Il soutient les travaux engagés pour construire des panels articulés sur ces fichiers enrichis afin d'améliorer **la connaissance des trajectoires des individus** et de mieux rendre compte des conditions d'insertion ou d'exclusion que ce soit sur les parcours de formation, le marché du travail, la santé ou le logement ou le pouvoir d'achat.

Le Conseil rappelle que l'utilisation de ces systèmes d'information complexes doit se faire dans le respect du code de bonnes pratiques et notamment des règles de confidentialité des données.

4. L'harmonisation au niveau européen et international des nomenclatures sociales (nomenclature de profession, de catégories socio professionnelles, de formation et de certification professionnelle) est un enjeu fort du moyen terme 2009-2013. Le Cnis demande **qu'une réflexion soit approfondie sur l'articulation des nomenclatures sociales française, européenne et internationale.** Il souhaite que les implications éventuelles de cette réflexion sur les nomenclatures utilisées en France, notamment celle sur les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) fasse l'objet d'un débat public.

Le Conseil a noté en particulier la participation de l'Insee au test du **projet de nomenclature socio-économique européenne (Esec)**, lancé par Eurostat et notamment l'avancée des travaux d'experts en lien avec la Commission nationale de la certification professionnelle pour l'harmonisation européenne des certifications. Il demande que l'état de ces réflexions soit présenté dès 2009 lors d'une inter formation statistiques sociales et que soit envisagée la possibilité d'organiser sur ce moyen terme une réunion de la formation de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales (Cnnes) relatives aux variables sociales.

5. Le Conseil note que les services statistiques publics sont de plus en plus sollicités pour construire **des dispositifs d'observation et de suivi des politiques sociales publiques.** Il prend note de la diversité des dispositifs d'évaluation mis en place.
 - Il rappelle d'une part que **les questions éthiques** soulevées par la « méthode de l'échantillonnage aléatoire » doivent être prises en compte avec toute la rigueur et la transparence nécessaire et souhaite être tenu informé des expériences en cours associant dispositif statistique et travaux de recherche qui permettront de dégager une méthodologie rigoureuse.
 - Il encourage d'autre part **l'utilisation des panels administratifs couplés si nécessaire à des enquêtes à des fins d'évaluation** et rappelle que seul le suivi,

dans la durée, des individus ayant bénéficié des mesures d'accompagnement par rapport à un échantillon témoin permettra d'en repérer l'impact complet avec une attention particulière aux effets de sélection.

- Il insiste sur **la nécessaire indépendance professionnelle** dont doit bénéficier le statisticien public pour pouvoir contribuer à une évaluation de qualité et rappelle que les résultats produits par le SSP doivent être largement diffusés selon des modalités de sa responsabilité.

Il demande que **le débat se poursuive** au sein du Cnis tout au long de la période 2009-2013 afin que soient **dégagées les bonnes pratiques** mises en œuvre par les services statistiques publics dans leur participation aux dispositifs d'évaluation. Il informera la nouvelle Autorité de la statistique publique des conclusions de ses travaux.

6. Le Conseil appuie la participation du système statistique public français (Insee, Dares et DEPP) mais aussi du Céreq aux projets internationaux **sur la formation tout au long de la vie et l'évaluation des compétences des adultes**. Il suivra avec attention la mise en place de l'enquête AES (Adult Education Survey) au niveau européen et du projet Piac (program for international assesment of adult competencies) piloté par l'OCDE. Il souhaite que ces projets se déroulent dans le respect du code de bonnes pratiques et selon un protocole méthodologique rigoureux, garant de la qualité statistique des résultats associés et de la pertinence des comparaisons internationales.
7. Le Cnis souligne l'importance des travaux et études **sur le lien entre travail et santé** et les expositions aux risques professionnels. Il se félicite du processus d'amélioration méthodologique de l'enquête SUMER initié dans le cadre de la formation Emploi-Revenus, et incite la Dares et la Drees à valoriser au mieux la première vague de l'enquête SIP (Santé et Itinéraires Professionnels), dont les résultats sont très attendus. Les conclusions de la Conférence sur les conditions de travail, ainsi que le rapport de la mission Légeron-Nasse, ont souligné la nécessité d'améliorer le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. Le Conseil **prend note de la prise en charge de ce dossier par l'Insee en collaboration avec la Dares, la Drees et le service statistique de la Fonction Publique, et de la mise en place d'un collège d'expertise**. Il souhaite que les pistes d'amélioration du système actuel d'observation des risques psychosociaux et plus généralement des conditions de travail, de leurs conséquences et de leurs causes lui soient présentées.
8. Le Conseil soutient les efforts du SSP pour développer à l'occasion de la réalisation des enquêtes logement la connaissance des situations de mal-logement, y compris les situations d'hébergement par les tiers. Dans le cadre de la loi sur le droit au logement opposable, il recommande **plus généralement d'améliorer la connaissance de l'exclusion du logement**. Enfin, il encourage l'observation des trajectoires résidentielles, plus particulièrement en ce qui concerne les personnes mal logées.
9. Afin de disposer d'une information structurelle de qualité sur la consommation des différentes catégories de ménages, le Conseil réaffirme son soutien à une enquête « **Budget de Famille** » à périodicité au moins quinquennale. Il encourage par ailleurs les travaux méthodologiques visant à compléter ces enquêtes par la mobilisation d'autres données, y compris privées, existantes.

Statistiques d'entreprises

1. Le Conseil suivra avec attention la réalisation par l'Insee et les services statistiques ministériels du programme de **refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane)**. Il approuve l'orientation consistant à substituer des sources administratives aux enquêtes et à réduire ainsi la charge statistique. Il souligne que la cohérence des statistiques structurelles

d'entreprises sera ainsi améliorée par la suppression de l'enquête annuelle d'entreprises et son remplacement par les enquêtes sectorielles annuelles et les enquêtes de production annuelles (programme Fusain).

Il soutient les perspectives tracées par la deuxième phase du projet Resane qui s'appuie sur les recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » avec :

- la constitution **d'un répertoire purement statistique** qui permettra d'identifier tous les types d'unités statistiques dont la statistique d'entreprises a besoin et enregistrera les liens entre ces différentes unités et les enquêtes aux échantillons desquelles elles appartiennent,
 - **le profilage** des plus grandes entreprises françaises,
 - **le développement de produits de diffusion adaptés** à ce nouveau système de production avec une description systématique du système productif.
2. Le Conseil prend acte des règlements d'Eurostat, d'une part **sur les statistiques d'activités économiques des filiales de groupes** (FATS inward et FATS outward),, d'autre part sur l'évolution d'INTRASTAT dans le sens d'un relèvement des seuils de déclaration. Il note l'intérêt de **consolider les statistiques sur les échanges internationaux de services**. Il encourage la Banque de France et l'Insee à mettre à niveau la connaissance sur les activités des filiales étrangères des groupes français. Il souligne l'importance qu'il attache à ce que soit préservée la qualité des statistiques de commerce extérieur en données physiques.
 3. Le Conseil soutient **le projet de refonte des statistiques infra annuelles** (indices de chiffres d'affaires, enquêtes de conjoncture quantitatives et qualitatives) qui vise à assurer une meilleure correspondance entre les statistiques structurelles et de court terme. Il suivra avec attention l'avancée de ce projet tout au long du moyen terme.
 4. Le Conseil se félicite de la publication prochaine d'un décret précisant la définition statistique de l'entreprise et définissant quatre classes de taille d'entreprises : **micro-entreprises, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises** selon les recommandations d'un groupe de travail du Cnis. Il souhaite que les définitions retenues soient autant que possible utilisées par les services statistiques publics lors de la publication de résultats dans le respect du secret statistique.
 5. Le Conseil salue les progrès réalisés récemment dans **la connaissance des prix** au sein du secteur productif. Il recommande que ces acquis soient consolidés et que les lacunes qui subsistent soient comblées, notamment sur **les secteurs de l'assainissement et de la gestion des déchets, sur quelques segments du secteur des transports et sur tous les services financiers et d'assurance**.
 6. Le Conseil soutient le changement de méthode prévu pour calculer l'indice du coût de la construction en le remplaçant par une évaluation fondée sur les techniques économétriques.
 7. Le Conseil considère que le système statistique d'entreprises doit **mieux appréhender la globalisation de l'économie** en s'appuyant sur le renforcement des enquêtes et autres travaux thématiques déjà engagés qui ont à concilier une vision horizontale intersectorielle avec une appréhension concrète des réalités spécifiques à chaque activité, souvent sous la contrainte de l'harmonisation européenne. **Le Conseil prend acte que le SSP doit établir des priorités dans les demandes qui lui sont adressées, il marque un intérêt particulier pour la réalisation dans les cinq ans à venir des enquêtes ponctuelles sur les thèmes suivants** sans qu'un ordre de priorité ne soit établi entre les thèmes cités :
 - organisation des activités productives (partage international du travail, tertiarisation, organisation en réseau...);
 - innovation ;

- économie de l'immatériel ;
 - rôle des technologies de l'information et de la communication
 - éco-entreprises et éco-activités.
8. Le Conseil encourage vivement l'extension de la couverture des enquêtes sectorielles annuelles aux secteurs non encore couverts comme les arts et spectacles et les associations. Il souhaite la mise en place **d'une enquête pilote sur les associations intervenant dans les services aux particuliers (s)**. Ce type d'investigation permettrait de mieux suivre l'ensemble des services aux particuliers et notamment l'économie sociale et le développement des services à la personne.

Statistiques régionales et locales

1. Le Conseil souhaite que le service statistique public intensifie ses efforts au cours du moyen terme 2009-2013 pour mettre à la disposition des acteurs locaux les outils statistiques nécessaires à l'analyse du territoire et au pilotage des politiques dont ils ont la charge. Il souhaite que les axes de progrès portent en priorité sur :
 - **Les niveaux de vie et les inégalités sociales, l'emploi, la précarité et le chômage** pour décliner au niveau local les recommandations des groupes de travail Freyssinet et de Foucauld.
 - Les choix résidentiels et les comportements de mobilité de la population, en mettant l'accent sur les conditions de **logement et de transport**, sur le marché du logement et sur les prix **fonciers, les formes d'urbanisation et d'occupation du territoire**. Dans ce cadre le Cnis suivra avec attention les avancées du groupe de travail « **Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire** ».
 - L'impact de la mondialisation sur les activités et l'emploi au niveau local et en particulier la connaissance des processus **d'innovation et de recherche**, des **interactions entre entreprises, de l'attractivité des territoires et des effets sur l'emploi et la population**.
 - La dimension régionale et locale du **développement durable**, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions du Grenelle de l'environnement
2. Le Conseil soutient les efforts engagés par le service statistique public pour étendre aux **départements d'Outre-mer** le dispositif d'enquêtes de l'Insee et d'exploitation de données administratives notamment en matière d'emploi, de revenus, de conditions de vie et d'environnement. Il suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du rapport sur les « Statistiques dans les DOM et les COM ».
3. Le Conseil a approuvé les conclusions du groupe de travail présidé par Yvon Ollivier **sur les dépenses territoriales de l'État** qui propose des normes et des méthodes harmonisées pour mesurer les dépenses de l'État au niveau régional et local. Il évaluera la façon dont ces conclusions sont prises en compte par le service statistique public et la DGFIP. Par ailleurs le Cnis souhaite que les travaux ainsi engagés soient complétés par une connaissance des recettes et des dépenses des collectivités locales par grande fonction.
4. La multiplicité des acteurs locaux et des sources d'informations utilisées nécessite de **disposer d'outils partagés** par tous - nomenclatures, concepts, méthodes ou indicateurs -

pour **garantir la cohérence de l'information** et permettre les comparaisons. Pour aller dans ce sens, le Cnis suivra les travaux dans trois domaines prioritaires :

- La définition d'indicateurs sociaux départementaux cohérents pour faciliter le dialogue entre les différents acteurs chargés des politiques de solidarité, par le groupe de travail mis en place à cet effet avec l'Assemblée des départements de France,
 - L'actualisation des zonages d'études (aires urbaines et espace rural, zones d'emploi, bassins de vie), dans le prolongement des travaux sur les nouvelles tendances de localisation des populations et des activités,
 - La mise au point d'indicateurs permettant les comparaisons au niveau européen.
5. Pour permettre le rapprochement des sources selon un même maillage territorial et l'agrégation des données en fonction des périmètres étudiés, le Cnis soutient la réflexion engagée par le service statistique public sur la pertinence et la faisabilité du **géo-référencement des informations** qui permettrait d'établir, à partir d'une maille de base, des zonages adaptés en fonction des différentes politiques. Il souhaite que soit facilité à court terme l'accès à une information multi-sources d'information sur des zonages de référence. Il demande à ce que dès 2009 soient présentés, dans la réunion *ad hoc* du Cnis, les premiers travaux et les propositions d'actions à mener dans cet objectif sur la période du moyen terme.
 6. Pour faciliter l'accès à des systèmes statistiques plus complexes, le Cnis recommande **de développer les actions auprès des utilisateurs locaux pour améliorer la connaissance, l'utilisation et l'appropriation des sources**. Il demande que l'accent soit mis dans un premier temps sur la diffusion du recensement de la population. Il souhaite que soit mise en place une formation coordonnée par l'Insee à destination des cadres territoriaux.
 7. Avec la décentralisation des politiques publiques, les collectivités ont vu s'accroître leur rôle de producteurs d'informations. Le Conseil souhaite qu'un système d'information partagé entre l'État et les collectivités territoriales se développe en particulier dans le domaine social et la formation. Il soutient la mise en place de partenariats comme celui qui s'engage avec l'Assemblée de départements de France. Enfin il souhaite qu'un bilan soit établi des formes très diverses prises aujourd'hui par l'organisation au niveau régional des échanges entre producteurs et utilisateurs de statistiques (CRIES, plates-formes, rencontres informelles) afin qu'une nouvelle impulsion puisse être donnée à la **coordination au niveau régional entre le Service Statistique Public, les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales**.
 8. Alors qu'une « trame verte et une trame bleue » doivent être mise progressivement en place pour améliorer **la préservation des espaces naturels nécessaires à la biodiversité**, le conseil souligne l'importance de développer le système d'observation de la qualité des espaces naturels et de la biodiversité, y compris dans les DOM. Il est conscient cependant de l'extrême difficulté de cet objectif et demande que des recherches soient néanmoins poursuivies à son endroit.

Développement durable

1. Compte tenu de l'impulsion donnée par le Grenelle de l'environnement aux actions de développement durable et aux demandes d'information sur cette thématique, le Conseil demande qu'au cours du moyen terme 2009-2013 **les préoccupations de développement durable soient systématiquement prises en considération** par l'ensemble des services producteurs dans l'élaboration des programmes statistiques.

2. Le Conseil relève la nécessité de disposer au niveau national et en articulation avec le niveau européen, **d'indicateurs de développement durable** permettant de situer annuellement et de manière lisible les évolutions en cours et le chemin suivi par rapport à la stratégie nationale. Il souligne l'utilité que ces indicateurs et leurs améliorations soient présentés pour discussion au Cnis.

3. Le Conseil souligne l'importance pour le développement durable de disposer **d'indicateurs agrégés qui complètent au niveau national le suivi de la croissance par le PIB.**
 - Il rappelle que dans le cadre du Grenelle de l'environnement, des engagements sont pris par l'État visant à **valoriser des biens publics environnementaux** - eau, air, espaces naturels...- de manière articulée avec le cadre central de la comptabilité nationale. Il encourage le système statistique public à développer des méthodologies et chiffrages exploratoires pour ce faire.

 - Il souligne l'intérêt des domaines abordés par la commission sur **la mesure de la performance économique et le progrès social** présidée par J. Stiglitz. Il examinera le moment venu ses conclusions et les suites que le SSP devra donner à ses propositions.

 - Il souhaite être associé à l'avancement des travaux effectués dans ces perspectives.

4. Le Conseil attire l'attention **sur les aspects sociaux du développement durable, y compris en terme de bien-être** et il invite le système statistique à les prendre en compte par des indicateurs et un système d'information adéquats, notamment en relation avec les rapports Freyssinet et de Foucauld.

5. Le Conseil relève l'importance de pouvoir **décrire et analyser les modes de vie** par rapport aux problématiques du développement durable.
 - Dans cet esprit, il recommande que soit explorée par le système statistique la capacité **d'évaluer l'exposition des différentes catégories de ménages aux évolutions énergétiques**, notamment en matière de prix, y compris leur impact sur les patrimoines, qu'il s'agisse de l'énergie utilisée pour l'habitat ou celle liée aux déplacements. Il demande que soit étudiée sous cet angle l'articulation des enquêtes logements, transports et budgets de famille.

 - Le Conseil encourage le système statistique public à tester des moyens innovants pour recueillir l'information pertinente concernant les autres aspects d'une consommation durable.
Ceci consiste à étudier le recours aux fichiers de caisse de la grande distribution, la mobilisation des informations qui pourraient être disponibles sur les tickets de caisse et les conditions d'une articulation entre panels privés et enquêtes publiques pour le suivi de certains marchés.

6. Le Conseil note l'intérêt qu'il y aurait à réaliser une nouvelle édition de **l'enquête emploi du temps** afin d'éclairer les questions sur le partage du temps et des tâches, la variabilité des horaires, l'évaluation du loisir et du travail à domicile ou la production de capital social.

7. Le Conseil relève que **les enjeux environnementaux vont représenter un aspect de plus en plus important de l'activité économique.**
 - Il demande au système statistique de mieux appréhender leur impact sur celle-ci en commençant par mieux identifier et mieux connaître les éco-activités et le potentiel de croissance qu'elles représentent et en y intégrant la problématique de l'efficacité énergétique. Ceci comprend le repérage et le suivi des activités concernées, des emplois qu'elles génèrent et de leur part dans l'effort de recherche et d'innovation.

- Pour mieux mesurer l'impact des activités sur l'environnement et permettre d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, conformément à la recommandation adoptée par l'Ocde sur le sujet, le Conseil encourage la production et la diffusion annuelle d'une information sur les flux physiques de matières incluant les flux indirects (liés aux imports) et la productivité des ressources.
- Le Conseil encourage également la réalisation lors de ce programme à moyen terme d'une enquête thématique donnant les moyens d'analyser l'impact des mesures de politique environnementale sur les entreprises, aussi bien en termes d'opportunité de développement qu'en termes de coûts. Il suggère que les secteurs particulièrement exposés fassent l'objet d'une attention particulière.

Le Conseil recommande qu'une réflexion méthodologique soit menée sur la possibilité et la pertinence d'avoir au niveau national **une comptabilité carbone de l'économie** en s'inspirant des réflexions menées dans des pays partenaires.